



## Depot de plainte conte mon ex concubin

Par **sweety**, le **20/04/2012 à 22:03**

Bonjour,rnrnJ'ai déposé une plainte contre mon ex concubin pour menaces et violences sur ma personne. Aujoud'hui, la police me demande de faire une confrontation avec lui. Ma question est : suis-je obligé de le confronter ?

Par **Tisuisse**, le **21/04/2012 à 06:53**

Bonjour,rnrnRéponse OUI si vous ne voulez pas voire votre plainte classée sans suite. Allez-y avec votre avocat.

Par **sweety**, le **22/04/2012 à 01:52**

si je n'y vai pas est ce que je serai poursuivie par la loi?

Par **Tisuisse**, le **22/04/2012 à 06:50**

Votre dépôt de plainte sera classée sans suite et votre ex-compagnon pourra vous poursuivre pour dénonciation calomnieuse.

Par **sweety**, le **23/04/2012** à **06:16**

quest ce que cela veut dire "classée sans suite"?rnet convocation sur instruction a magistrat

Par **Tisuisse**, le **23/04/2012** à **06:55**

Une affaire "classée sans suite" est une affaire close, qui ne sera jamais jugée. Dans votre cas, votre concubin ne sera donc pas poursuivi et ne fera l'objet d'aucune condamnation, vous n'aurez jamais le moindre euro de dommages-intérêts. Pire, votre ex compagnon pourra se retourner contre vous pour dénonciation calomnieuse et obtenir des dommages-intérêts que vous, vous devrez lui verser.rnrn"Convocation sur instruction à magistrat" n'est rien moins qu'une audition devant un magistrat, ou sur la demande du magistrat instructeur, en vue d'une conciliation ou d'une confrontation afin de permettre au magistrat de mieux comprendre la situation.

Par **sweety**, le **23/04/2012** à **22:38**

Après cette confrontation, que ce passe t-il ?